

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 14 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« seize »

le mot :

« quinze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le rétablissement de l'article 14 A relatif à l'abaissement de l'âge du consentement des mineurs au traitement des données qui les concernent à l'âge de 15 ans.